



SE SYNDIQUER

Contractuel : une cotisation à 42 euros :
un petit trou dans le porte-monnaie, un grand pas
pour vous et pour l'EPS

Les luttes que l'on a menées avec la profession et ses résultats :

- Augmentation du nombre de postes au concours.
- Retour à un mi-temps pour les lauréats n'ayant pas d'expérience professionnelle.
- Décret confirmant le forfait 3 heures d'AS.
- Reconnaissance de missions spécifiques à l'EPS.
- Décret encadrant la grille de rémunération et précisant les obligations réglementaires de service pour les Non Titulaires

Les luttes que l'on continuera de mener avec la profession :

- Plan de recrutement pluri annuel.
- Améliorations des conditions de travail.
- Reconnaissance de la pénibilité spécifique de notre métier.
- Place et contenus de l'EPS.
- Revalorisation des salaires.

Plus nous serons nombreux à être syndiqués, plus nous pèserons dans le rapport de force, plus nos débats seront riches, mieux nous ferons avancer le métier.

LES POSTES

Les suppressions massives de postes de 2007 à 2012 (notamment en EPS) avaient entraîné un recrutement important de personnels précaires et des dégradations importantes des conditions de travail de l'ensemble des enseignants.

Même si le nombre de postes au CAPEPS a augmenté, le chiffre de l'interne reste encore bien dérisoire au vu du nombre de précaires embauchés ces dernières années (au moins 465 en 2015/2016): 1 235 candidats à l'interne pour 70 postes. Avec plus de 450 enseignants d'EPS non titulaires, les 164 postes ouverts cette année aux concours interne et réservé ne vont pas résorber de manière significative la précarité dans notre discipline.

Le ministère doit augmenter les recrutements au CAPEPS interne 2017.

Pour couvrir les départs en retraite, résorber la précarité, assurer les horaires et les remplacements, améliorer les conditions d'apprentissage dans les collèges, lycées et universités, il faut recruter plus.

C'est une revendication que le SNEP continuera de porter avec détermination !

Ce sont au moins 1 500 postes enseignants d'EPS par an pendant 5 ans qu'il faut pour notre discipline.

LA FORMATION

Malheureusement, l'accès à la formation des lauréats et des candidats aux concours interne et réservé n'est pas acquis. Nous revendiquons que **les lauréats et candidats puissent accéder de manière systématique à la formation initiale ou continue, et qu'ils puissent bénéficier d'une décharge horaire leur permettant d'approfondir tous les aspects du métier.**

LE SNEP À VOS CÔTÉS

Par des publications régulières, bulletin syndical, site, revue Contre Pied, le SNEP vous tient informés des sujets d'actualité sur le métier.

A tout moment vous pouvez joindre, localement ou nationalement, les équipes militantes du SNEP. Elles sauront se rendre disponibles pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Référez-vous aux adresses et n° de tél publiés sur le site (onglet contacts).

Contact académie: s3-nomdel'academie@snepfsu.net

LES DATES À VENIR

CAPEPS interne :

Résultats d'admissibilité : 20 mars 2017
Épreuves d'admission : du 8 au 13 mai 2017
Résultats d'admission : 15 mai 2017

CAPEPS réservé :

Résultats d'admissibilité : 27 janvier 2017
Épreuves d'admission : du 7 au 10 mars 2017
Résultats d'admission : 13 mars 2017

CAPEPS externe :

Épreuves d'Admissibilité : 10 et 11 avril 2017
Résultats d'admissibilité : 9 mai 2017
Épreuves d'admission : du 8 juin au 3 juillet 2017
Résultats d'admission : 5 juillet 2017

SNEP - 76 rue des Rondeaux - 75020 PARIS

Identité	Date de naissance	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom			Code établissement			
	Nom de jeune fille			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète						
	Mail						
	Téléphone fixe						
	Téléphone portable						
				Echelon (ou groupe pour les retraités)			
				Situation administrative (entourez ci-dessous)			
		TZR	Poste fixe	Disponibilité	Congés (parental,...)		
		Prof de sport stagiaire	Prof stagiaire	Agrégé stagiaire			
		CPA : 50% / 70% / 80%	Temps partiel :	%			

Bulletins	Envoi des bulletins syndicaux	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle OU <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
	Envoi des hors séries "Contre pied"	Il se fera désormais uniquement par voie postale		
	Date et signature			

Cotisations SNEP METROPOLE 2016-2017

Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon											
		1	2	3	4	5	6/A1	7/A2	8/A3	9	10	11	
Catégorie professionnelle	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	Stagiaire CAPEPS ext	140 €	147 €	155 €	159 €	169 €	181 €	193 €	208 €	224 €		
	Prof Hors Classe - Prof de Sport Hors Classe		169 €	191 €	204 €	219 €	237 €	252 €	266 €				
	Bi-admissible			144 €	151 €	160 €	171 €	180 €	193 €	208 €	225 €	235 €	
	Agrégé - CTPS	Stagiaire AGREG ext	163 €	177 €	189 €	202 €	217 €	233 €	250 €	266 €	279 €		
	Agrégé- CTPS Hors Classe		224 €	237 €	250 €	266 €	279 €	300 €	312 €	328 €			
	AE - CE - PEGC			116 €	123 €	129 €	135 €	142 €	148 €	156 €	164 €	174 €	184 €
	CE - PEGC Hors Classe				174 €	184 €	208 €	224 €					
	CE - PEGC Classe Ex.		208 €	226 €	237 €	252 €	266 €						
	MA et CDI		103 €	111 €	114 €	122 €	131 €	138 €	148 €				
			Prof EPS stagiaire à l'externe	100 €									
		Prof de Sport stagiaire à l'externe	100 €										
		Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €										
		Congé parental - disponibilité	42 €										
		Vacataire - Contractuel	42 €										
		Congé de formation	100 €										
		Montant du traitement ou de la pension mensuelle (net)											
Retraité et contrat local HDF		Inférieur à 1000 €	→ groupe 1	49 €					Entre 2051 € et 2300 €	→ groupe 6	115 €		
		Entre 1001 € et 1300 €	→ groupe 2	66 €					Entre 2301 € et 2500 €	→ groupe 7	132 €		
		Entre 1301 € et 1550 €	→ groupe 3	81 €					Entre 2501 € et 2700 €	→ groupe 8	146 €		
		Entre 1551 € et 1800 €	→ groupe 4	92 €					Entre 2701 € et 2900 €	→ groupe 9	158 €		
		Entre 1801 € et 2050 €	→ groupe 5	101 €					Supérieur à 2900 €	→ groupe 10	166 €		

Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine
CPA : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service

Abonnement Bulletin	60 €
Non titulaire/non réemployé	30 €
Etudiant	30 €

Je choisis de payer ma cotisation...

Par **chèques** à l'ordre du SNEP Nombre de chèques (max 5)

Par **prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois jusqu'au 5 juin, max 5 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/> MERCI DE JOINDRE UN RIB NE RIEN INSCRIRE ICI ⇨ <input style="width: 100px;" type="text"/>	Pour le compte de SNEP 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____

CREDIT D'IMPOT i

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 147 € ne vous coûte réellement que 49,98 €.